

**Procès-verbal du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2020 A 10H00**

**A LA CITADELLE DU CHATEAU D'OLERON**

Le dix-sept juin deux mille vingt à dix heures à la Citadelle au Château d'Oléron, Monsieur Pascal Massicot ouvre la séance du conseil, constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Convocation au conseil communautaire : 11 juin 2020

Date d'affichage de la convocation : 11 juin 2020

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Présents : **BENITO GARCIA** Richard, **BLANCHARD** Chantal, **CHARTIER** Chantal, **DASSIÉ** Michel, **DELHUMEAU-JAUD** Fabienne, **DELISEE** Martine, **FROUGIER** Sylvie, **GAILLOT** Bruno, **GAZEU** Patrick, **HUMBERT** Micheline, **HUOT** Joseph, **JOUTEUX** Françoise, **JOYEUX** Nathalie, **LIVENAIS** Patrick, **MAZERAT** Adrien, **PARENT** Michel (pouvoir de F.FERREIRA), **RABELLE** Dominique, **RAYNAL** Philippe, **ROBILLARD** Patrice, **SUEUR** Christophe (pouvoir de L.COIFFE), **VILLA** Philippe, **VILLAUTREIX** Marie-Josée, **VITET** Françoise (pouvoir de E.GUILBERT)

Excusés : **BITARD** Julie, **COIFFE** Luc (pouvoir à C.SUEUR), **GENDRE** Grégory, **FERREIRA** François (pouvoir à M.PARENT), **GUILBERT** Eric (pouvoir à F.VITET), **LEMAITRE** Patrick, **PROUST** Eric

Participaient également : M.HUGHES Directeur général des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire administrative

Ordre du jour :

1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
2. DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT
3. BILAN DES CESSIONS-ACQUISITIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
4. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT
5. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS A CARACTERE PERMANENT
6. VIREMENT DE CREDITS

Le président rappelle les restrictions des rassemblements des personnes dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19 et propose que la séance se déroule à huis clos. A l'unanimité, le conseil communautaire accepte et les portes de la salle sont closes.

Le président informe que le conseil communautaire est composé de 30 membres suite à un accord local, la commune de Saint-Pierre d'Oléron ayant réduit son nombre de conseillers afin de permettre une meilleure représentation des communes les moins peuplées.

Il rappelle que dans le cadre de la réunion du conseil communautaire dit « transitoire », le Président de la Communauté de communes, représentant la fonction exécutive de l'assemblée, convoque et préside la séance mais qu'il n'a pas droit de vote.

Monsieur Massicot présente le fonctionnement des instances et les compétences de la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Des documents d'information sont distribués aux élus communautaires.

---

## 1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

---

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les attributions du conseil ont été déléguées de plein droit au profit du président dans les conditions d'une délégation de pouvoir, y compris lorsque le conseil n'avait pas délibéré dans ce sens jusqu'alors.

Aussi, il convient de rendre compte des décisions prises par le président du 1<sup>er</sup> avril au 5 juin 2020 :

N° de l'acte	Date de la décision	Objet
DP220420_3	22/04/2020	3 - SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION A LA SEMIS - LES JARDINS D'ELEONORE
DP220420_2	22/04/2020	2 - SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT DE LA VIENNE LE VELODROME
DP220420_1B	22/04/2020	1B - OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS
DP220420_1	22/04/2020	1 - OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS DE TERRAINS
DP060520_2	06/05/2020	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN
DP060520_1	06/05/2020	aide à l'achat VAE
DP270520_4	20/05/2020	4- SUBVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COLLECTIF DE MATERIEL DESTINE A L'ENTRETIEN DES HAIES ET DES FOSSES
DP270520_3	20/05/2020	3 ZA LE PERROTIN - CESSION DE PARTIE DU LOT 11
DP270520_2	20/05/2020	2 OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION D'UN MARAIS SALANT

N° de l'acte	Date de la décision	Objet
DP200520_1	20/05/2020	1 RMPIO - TARIF PRODUITS DERIVES VENDUS DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
DP270620_18	27/05/2020	RMPIO - PROLONGATION DU POSTE DE CHARGE(E) DE PROJET REHABILITATION DU MOULIN DE LA BREE
DP270620_17	27/05/2020	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DP270620_16	27/05/2020	PARTENARIAT POUR LA GESTION DES COMPOSTEURS SUR LES ESPACES PUBLICS
DP270620_15	27/05/2020	CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ROULE MA FRITE 17
DP270620_14	27/05/2020	14 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA NATURE POUR L'ANIMATION D'ATELIERS ZERO DECHET
DP270620_13	27/05/2020	ENFANCE JEUNESSE - PRISE EN CHARGE DE LA NATATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITES SCOLAIRES LIEES A LA MER 2020 - 2021
DP270620_12	27/05/2020	ENFANCE JEUNESSE REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX - SEJOURS NEIGE 2020
DP270920_11	27/05/2020	ENFANCE JEUNESSE - RECONDUCTION DE L'AIDE PASS MUZIK POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021
DP270620_10	27/05/2020	ENFANCE JEUNESSE - DEMANDE DE FINANCEMENT ERASMUS
DP270620_9	27/05/2020	9 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
DP270620_8	27/05/2020	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DP270620_7	27/05/2020	OLERON 21 - GEMAPI -TRAVAUX EN MARAIS - CONFORTEMENT DE BERGES DU CHENAL DU MOULIN A LA PRISE DE L'EBAUPIN
DP270620_6	27/05/2020	6 GEMAPI - TRAVAUX D'URGENCE POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE DE LA GAUTRELLE
DP270620	27/05/2020	5 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - NAVETTE MARITIME - AVENANT N°2
DP270520_4	27/05/2020	4- SUBVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COLLECTIF DE MATERIEL

**Pas d'observation.**

**Arrivée de Monsieur Gendre à 10h22.**

## **2. DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

Dans le cadre de la crise sanitaire, le calendrier électoral ayant été prolongé jusqu'au 28 juin pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales, la première séance du conseil communautaire consacrée à l'élection de la présidence de la Communauté de communes de l'île d'Oléron a été fixée au 15 juillet 2020.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences de la Communauté de communes, il est proposé de maintenir une délégation de compétence du conseil communautaire au président jusqu'à l'élection de la nouvelle présidence.

Aussi, conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**Le conseil communautaire à l'unanimité APPROUVE une délégation de compétence au président** de la Communauté de communes de l'île d'Oléron de toutes ses attributions jusqu'à l'élection de la nouvelle présidence « à l'exception de (CGCT, art. L. 5211-10) :

- Le vote du budget, des taux et des tarifs ;
- L'approbation du compte administratif ;
- Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure par la chambre régionale des comptes (dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé) ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- L'adhésion à un établissement public ;
- Les passages en délégations de service public ;
- Les orientations en matière d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville. »

**Pas d'observation.**

---

### **3. BILAN DES CESSIONS-ACQUISITIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

---

Vu l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux établissements publics de coopération intercommunale que le bilan des acquisitions et cessions qu'ils ont opérées soit soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et annexé au compte administratif ;

Vu le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions opérées par la communauté de communes de l'île d'Oléron, annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le bilan 2019 des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité APPROUVE** le bilan 2019 des acquisitions et cessions opérées par la communauté de communes de l'île d'Oléron ; le tableau constituant ce bilan et récapitulant toutes acquisitions et cessions régularisées au cours de l'année 2019 ayant été annexé au compte administratif.

**Pas d'observation.**

---

### **4. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT**

---

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'une communauté de communes est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé,

Considérant que la commune membre de la communauté de communes ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la commune de Saint-Pierre d'Oléron qui compte 6 901 habitants, la commission d'appel d'offres doit donc comporter **5 membres titulaires et 5 membres suppléants** au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1° Un ou plusieurs membres du service compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2° Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Dans le cadre du conseil communautaire transitoire, le Conseil communautaire à l'unanimité DESIGNÉ, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres à remplacer pour composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

TITULAIRES

HUMBERT	Micheline
MAZERAT	Adrien
GUILBERT	Eric
VITET	Françoise
VILLAUTREIX	Marie-José

SUPPLEANTS

GENDRE	Grégory
ROBILLARD	Patrice
JOUTEUX	Françoise
SUEUR	Christophe
PROUST	Eric

PRECISE que le Président de la Communauté de Communes est Président de droit de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent,

PREND ACTE que, conformément à l'article 22-4 du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.

**Pas d'observation.**

---

## 5. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS A CARACTERE PERMANENT

---

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à jour la composition de la commission de Délégation de Services Publics, dont les missions sont rappelées ci-après, compétente pour les DSP de la Collectivité en cours ou à venir.

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la Commission de Délégation de Services Publics. Il est possible de proposer une liste d'élus à la Commission de Délégation de Services Publics, qui devra respecter les conditions décrites ci-après :

Ses membres sont élus :

- Obligatoirement au sein de l'assemblée délibérante,
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin de liste (D1411-3)
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L1411-5).

L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes (D1411-5).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4).

La Commission de Délégation de Services Publics a pour mission, pour l'ensemble des procédures de DSP lancées au cours du mandat sauf délibérations ultérieures contradictoires, de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L.1411-1),
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,

- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie du contrat,
- émettre un avis sur les offres analysées,
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (L.1411-6),

Considérant que la Commission de Délégation de Services Publics est composée, outre le Président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Communautaire, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, "

**Dans le cadre du conseil communautaire transitoire, le Conseil communautaire à l'unanimité désigne les membres titulaires et suppléants à remplacer dans la Commission de Délégation de Services Publics de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron :**

#### TITULAIRES

<b>GENDRE</b>	Grégory
<b>HUMBERT</b>	Micheline
<b>PROUST</b>	Eric
<b>DELISEE</b>	Martine
<b>GUILBERT</b>	Eric

#### SUPPLEANTS

<b>BLANCHARD</b>	Chantal
<b>DELHUMEAU-JAUD</b>	Fabienne
<b>RABELLE</b>	Dominique
<b>FROUGIER</b>	Sylvie
<b>GAILLOT</b>	Bruno

2) PREND ACTE que le Président de la Commission de Délégation de Services Publics sera le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron ou son représentant,

3) PREND ACTE que, conformément à l'article L1411-5 du CGCT,

- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative,

- Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

- l'absence de convocation d'un membre à voix consultative dont la présence est obligatoire de par la loi est un motif d'annulation de la procédure de délégation.

4) PREND ACTE qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Services Publics lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,

5) PREND ACTE que, conformément à l'article 22-4 du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.

**Pas d'observation.**

---

## 6. VIREMENT DE CREDITS

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire à l'unanimité APPROUVE** les virements de crédits suivants ainsi que les précisions budgétaires ci-après :

- Suite à la communication par l'administration des bases de la fiscalité et de la DGF 2020 il convient de procéder à la mise à jour budgétaire (écart -15 868 € pour un total de 13.4 M€ de recettes). Pour information DGF 2020 - 4.6% par rapport à 2019.

- Prise en compte des décisions de travaux d'urgence défense cote ou Gémapi (conseils précédents).

- Investissements : prise en compte de décalage de travaux pour la construction de la Gendarmerie Intercommunale (suite fouilles) et inversement de l'avancement des travaux du complexe aquatique 2020 au lieu de 2021.

- Inscription de travaux en régie pour le lot électricité (chantier Eldorado).

- Modification du planning de versement de la subvention pour la gestion de la Maison de l'enfance : Léo Lagrange 40% de 395 981,40 € annuel soit à verser 158 392.56 €.

- Décision de financement des ambassadeurs de plage en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme

- Mise à jour des subventions suite aux notifications – Prise en compte des décisions présentées lors des derniers conseils.

#### Section Fonctionnement

Art.	chap.	Fonction	service	Désignation	dépenses	recettes
				<b>Décision du Conseil Communautaire</b>		
65738	65	833	51	Participation projet Survey 17 à Unima DCC 20/9/17 n°13	16 748,20	
65733	65	833	51	Travaux d'urgence CD17 (DCC 48 du 11/3/20)	70 000,00	
74741	74	833	51	Travaux d'urgence CD17 (DCC 48 du 11/3/20) part communes		35 000,00
657341	65	833	51	Désensablement Port Douhet DCC 9 29/1/20 (St Georges)	8 500,00	
6574	65	114	10	Participation Maison Tourisme Ambassadeur Plages	55 000,00	
7473	74	114	10	C. Départemental participation 50 %		30 500,00
6068	011	314	113	Fourniture chantier électricité eldorado	5 000,00	
722	042	01	113	Travaux en régie		8 000,00
				<b>Mise à jour de la fiscalité et des Dotations</b>		
73111	73	01	50	Fiscalité (TH / TF)		-74 600,00
73112	73	01	50	CVAE		5 527,00
73114	73	01	50	IFER		-1 176,00
73113	73	01	50	TASCOM		20 429,00
74833	74	01	50	Allocations compensatrices		26 628,00
74124	74	01	50	Dotation de Base des EPCI (DGF)		-10 256,00
74126	74	01	50	Dotation de Base Compensation (DGF)		17 580,00
022	022	01		Charges de fonctionnement disponibles	-83 992,20	
023	023	01		Virement à l'investissement	-13 624,00	
<b>Total</b>					<b>57 632,00</b>	<b>57 632,00</b>

#### Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonction	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
				<b>Décision du conseil communautaire</b>		
20421	204	92	92	Cuma Entretien des Haies (complément décision 27/5/20)	640,00	
2764	27	01		Avance remboursable Ass Prof de Santé DCC 11/3/20 n° 41	10 000,00	
2764	27	01		Avance remboursable Ass Prof de Santé DCC 11/3/20 n° 41		10 000,00
				<b>Accord de subvention</b>		
1327	13	833	10	Leader : panneaux peche à pied DCC 12 du 20/12/17		14 264,00
				<b>Autres.</b>		
2313	23	253	222	Tx d'expertise et remise en état bassin Tranche 1-20	1 000 000,00	
238	23	114	88	Gendarmerie révision tranche travaux 2020	-1 000 000,00	
2317	23	314	113	Travaux Electricité eldorado	-8 000,00	
2317	040	01		Travaux Electricité eldorado (en régie)	8 000,00	
021	021	01		Virement de la Section de Fonctionnement		-13 624,00
<b>Total</b>					<b>10 640,00</b>	<b>10 640,00</b>

Pas d'observation.

Fin de la séance à 10h45.

\*\*\*